

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 38 (2008)
Heft: 11

Rubrik: Interview

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Interview

PAR ANNE ZIRILLI



Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat vaudois, est à la tête du Département de la Santé et de l'action sociale.

Jean-bernard.sieber@arcphoto.ch

Assurance maladie

L'homme qui tient tête aux caisses maladie

On attendait cela. Qu'un politique ne se contente pas de beaux discours mais passe à l'action contre les augmentations de primes abusives. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat vaudois socialiste, est cet homme. Interview.

Il y a belle lurette que le conseiller d'Etat vaudois à la tête du Département de la Santé dénonce la fâcheuse tendance des caisses maladie à augmenter les primes plus qu'il ne faudrait. Cette année, il a fait fort, en prenant le chemin de Berne, avec son homologue genevois, Pierre-François Unger, pour sommer l'Office fédéral de la Santé (OFSP) d'obtenir des caisses abusives qu'elles baissent leurs primes dans les cantons de Vaud, Genève et Zurich. Cette démarche, appuyée par Pas-

cal Couchepin, a fait son effet. De peur d'être épingleés par les contrôleurs, plusieurs assureurs se sont exécutés d'eux-mêmes, tandis que d'autres s'y sont résignés sur pression de la Confédération. Cela se traduit par une baisse de la prime moyenne à Genève et une faible hausse dans le canton de Vaud. Une demi-victoire, donc, pour Pierre-Yves Maillard, et qui ne signifie pas la fin des hostilités. Le bras de fer entre caisses maladie et cantons reste d'une brûlante actualité... ➤

– Obtenir de l'Office fédéral de la Santé publique qu'il contraine des caisses à baisser leurs primes, cela ne s'était jamais vu...

– Effectivement. Cet office est un organe d'approbation, il n'a pas le pouvoir de fixer les primes. Mais cette année, nous lui avions adressé des contre-propositions caisse par caisse, en exigeant que celles qui avaient des écarts trop grands en-

«Les Genevois et les Vaudois ont payé des primes bien trop élevées pendant cinq ans. Cet argent doit leur être rendu.»

tre les coûts et les primes baissent leurs tarifs dans les cantons de Vaud, Genève et Zurich.

– Vous vous êtes donc battus surtout pour les assurés vaudois, genevois et zurichoises...

– Oui, car les assurés de ces trois cantons ont payé des primes bien trop élevées pendant cinq ans. Nous voulions que cet argent leur soit rendu.

– Des chiffres ?

– Un assuré vaudois verse une prime de 13% supérieure à celle d'un assuré bernois, alors que les coûts de l'assurance de base ne sont que de 5% plus élevés. Dans le canton de Vaud, comme dans celui de Genève, les réserves accumulées pendant ces dernières années représentent environ 40% du volume des primes encaissées en 2007, alors que la moyenne suisse se situe entre 15 et 20%. Un quart des réserves

constituées par les caisses en Suisse ont été engrangées grâce aux seuls assurés vaudois.

– Les directeurs de la santé des autres cantons vous ont-ils appuyés dans votre démarche ou êtes-vous partis seuls au combat ?

– Nous avions leur soutien, car le problème est général. Les primes croissent plus vite que les coûts de santé, sur lesquels elles devraient s'aligner. En 2006, les caisses ont prélevé 800 millions de francs en trop, tous cantons réunis. Cela leur a permis d'augmenter leurs réserves, quand bien même il avait été décidé que ces fonds devaient être utilisés pour modérer les primes.

– Pourquoi les caisses ont-elles plumé surtout les assurés vaudois, genevois et zurichoises ? Est-ce pour les punir de dépenser plus que les autres ?

– Je n'en ai aucune idée. Ce qui est évident, c'est qu'elles surévaluent systématiquement les coûts de santé dans ces trois cantons.

– Comment des erreurs aussi monumentales peuvent-elles se produire ?

– Les caisses estiment les coûts à venir avant d'avoir négocié à la baisse les tarifs du secteur hospitalier. Elles tablent donc sur des tarifs plus élevés que ceux qu'elles obtiennent après coup, suite à des négociations très dures. C'est un facteur d'erreurs parmi d'autres.

– Votre démarche a été couronnée de succès. Diverses caisses ont baissé leurs primes, de gré ou de force. Etes-vous satisfait du résultat ?

– Moyennement. Je suis content que l'Office fédéral de la Santé publique commence enfin à jouer son rôle de régulateur, mais je regrette que bon

nombre d'assurés vaudois, notamment ceux de La Côte et de la Riviera, aient à subir des augmentations en raison du redécoupage des régions de primes (*lire encadré*).

– Les caisses maladie prétendent qu'elles seront dans le rouge en 2010 parce qu'elles ont dû entamer leurs réserves pour modérer les primes. Il est vrai que bon nombre d'entre elles ont déjà disparu, pour cause d'insolvabilité...

– Il n'y a pas de quoi s'affoler si une caisse disparaît. Son personnel et ses assurés sont en principe repris par d'autres. On parviendra peut-être ainsi enfin à la caisse unique... Mais le danger n'est pas si pressant. Car les caisses constituent, en plus des réserves, des provisions, tout aussi importantes, qui servent à payer les factures en suspens. Actuellement, réserves et provisions atteignent 9 milliards de francs pour toute la Suisse.

– Il sera toutefois difficile d'éviter à long terme des augmentations de primes. Car les coûts de santé croissent inexorablement, du fait des progrès de la médecine et du vieillissement de la population.

– Je n'ai jamais dit le contraire. Ce qui importe, c'est que les primes restent connectées aux coûts réels. Les Suisses ont suffisamment de difficultés à nouer les deux bouts, sans avoir à subir des hausses injustifiées.

– Quelle solution préconisez-vous pour limiter les coûts de la médecine ambulatoire ?

– Sachant que les coûts explosent quand les médecins sont trop nombreux, la Conférence des directeurs cantonaux de la santé, de concert avec la Fédération des médecins suisses, a proposé de mieux répartir l'offre médicale. Actuellement, il y a pléthora de médecins dans les villes et pénurie en campagne. Il faudrait que les cantons aient la possibilité de refuser l'ouverture d'un cabinet dans une région trop bien pourvue et de favoriser son implantation là où l'offre médicale

Primes moyennes en 2009

Pour adulte avec assurance accidents

Valais:	Fr. 273.–	+ 3.9%
Fribourg:	Fr. 298.–	+ 3.4%
Suisse:	Fr. 323.–	+ 2.6%
Jura:	Fr. 340.–	+ 1.9%
Berne:	Fr. 346.–	+ 3.8%
Neuchâtel:	Fr. 369.–	+ 1.5%
Vaud:	Fr. 375.–	+ 1.4%
Genève:	Fr. 418.–	- 0.1%



Jean-bernard.sieber@arcphoto.ch

est insuffisante. Cette proposition a été soumise à la Commission de la santé du Conseil des Etats.

– Quel sort la Commission de la santé du Conseil des Etats a-t-elle réservé à votre projet?

– La commission a simplement refusé d'entrer en matière. Et cela n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait que cette commission est sous la coupe des assureurs. Cinq de ses membres sur les treize qui y siègent représentent les caisses maladie. Ces cinq lobbyistes issus du PDC, du Parti radical et de l'UDC exercent une influence décisive sur les parlementaires de droite. En plus, les caisses maladie financent ces partis afin d'obtenir leur soutien.

– Votre projet coupait l'herbe sous les pieds des assureurs qui réclament à cor et à cri la «liberté de contracter»...

– Oui, et ce mot est un faux ami: il ne s'agit pas de la liberté de l'assuré, mais de celle des assureurs. Les caisses veulent s'arroger le droit de choisir elles-mêmes les médecins avec lesquels elles travailleront. Les autres ne seraient plus remboursés.

– Cela compliquerait singulièrement la tâche de l'assuré qui désire changer de caisse maladie. Il devrait non seulement comparer les

primes, mais aussi les listes de médecins agréés par les caisses...

– Oui, ce serait l'anarchie totale et la fin de la solidarité. Certaines caisses préserveraient le libre accès aux meilleurs spécialistes, elles vendraient une médecine haut de gamme que seuls les privilégiés pourraient s'offrir, car les primes seraient élevées et la participation aux coûts passerait de 10% à 20%. D'autres caisses choisiraient le *low cost*, à l'exemple de certaines compagnies d'aviation, et ne rembourseraient plus que les médecins les moins coûteux en échange de primes modérées.

– Quel est votre prochain objectif dans cette guerre des primes?

– Nous allons nous battre pour renforcer la compétence des cantons.

– Chaque année, en automne, les assurés peuvent quitter leur caisse pour en prendre une meilleur marché. Leur conseillez-vous d'utiliser ce droit?

Pour changer de caisse

Dernier délai: 28 novembre

1. Comparez les primes. Sur internet: www.bonus.ch, www.comparis.ch, www.c-primes.ch; www.primes.admin.ch, le site officiel de l'OFSP (Office fédéral de la Santé publique) ou service primes de l'OFSP, tél. 031 324 88 02.

2. Adressez à la caisse de votre choix une demande d'affiliation* en précisant que vous ne prenez que l'assurance de base et en donnant les indications suivantes: niveau de franchise désiré, modèle d'assurance désiré (standard ou alternatif), avec ou sans accidents, nom, adresse, N° de téléphone, date de naissance, compte bancaire et copie de votre police actuelle.

3. Adressez une lettre de résiliation* à votre caisse actuelle pour le vendredi 28 novembre en précisant que vous gardez chez elle votre assurance complémentaire.

*Lettres type sur le site www.primes.admin.ch (cliquer sur Primes-conseil). Envoyez les lettres en recommandé.

– Oui, même si cela n'est pas si facile. De grandes caisses ont avalé de plus petites, dont elles maintiennent les primes artificiellement basses, dans l'espoir d'attirer de jeunes assurés. Elles demandent de s'affilier par internet ou se présentent comme la «caisse des sportifs». Il y a donc peu de chances pour que les assurés âgés s'inscrivent... Mais il ne faut pas renoncer. ■

Vaud passe de trois à deux régions de primes

Zone 1 (la plus chère) pour les assurés de l'arc lémanique, zone 2 pour les autres. Les Lausannois et les Yverdonnois y gagnent. Les autres assurés y perdent: bon nombre d'entre eux subiront des hausses de tarifs, alors que Pierre-Yves Maillard avait exigé que leurs primes restent stables.